



|   |   |  |
|---|---|--|
|  <p>COMPTÉ<br/>RENDU</p> | <p>Date :<br/>15/01/2024<br/>14h30-17h</p> <p>Lieu : EHPAD BAUD</p>   | <p>ETABLISSEMENT</p> <p>EHPAD LE CLOS DES GRANDS CHENES</p>  |
| <p>Thème de l'intervention :</p>  |   | <p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)<br/>n°5</p>   |
| <p>Personnes présentes</p>  | <p>Mme NOBLANC Marina, Mme LE GALLO Eliane, Mme GUICHARD Marie-Thérèse, Mr JAFFRE Dominique<br/>Mme PORTANGUEN Stéphanie, Mme LE GAT Joëlle, Mme LE BAGOUSSE Brigitte<br/>Absents excusés : Mr BYRON David, Mme DELBARRE Clotilde, Mme BOULER Aimée, Mme TANNE Denise</p> |  |
| <p>Rédacteur</p>  | <p>LE GAT Joëlle</p>  |  |
| <p>Validation</p>   | <p>PORTANGUEN Stéphanie</p>   | <p>Signature du président du CVS :</p>  |
| <p>Diffusion</p>  | <p>Agents- familles</p>   |  |

### ORDRE DU JOUR

- ▶ Evolution de la tarification 2024
- ▶ Point sur les événements indésirables du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023
- ▶ Point sur les plaintes et réclamations du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023
- ▶ Préparation de l'évaluation interne de l'EHPAD du 05 au 07/02/2024
- ▶ Résultat de l'enquête maltraitance 2023
- ▶ Point sur les projets d'animation 2024
- ▶ Informations-Questions diverses

### EVOLUTION DE LA TARIFICATION 2024

Présentation de la répartition du budget d'un EHPAD

Le budget d'un EHPAD est réparti en 3 parties :

- ▶ **L'hébergement** : toutes les dépenses relatives à l'hébergement : dépenses liées à l'alimentation, eau, électricité, produits entretiens, frais financier (emprunts), amortissement (du matériel).  
Le tarif hébergement est basé sur un taux d'occupation des chambres (en lien avec le nombre de jours d'absences pour hospitalisation), il est donc différent pour l'hébergement permanent et l'hébergement temporaire.
- ▶ **La dépendance** : APA versée par le département, et une partie issue de la partie dépendance réglée par les résidents
- ▶ **Le forfait soins** : toutes les dépenses relatives aux soins prises en charge par l'assurance maladie. Le forfait soins est une dotation globale versée annuellement pour les dépenses de petit matériel médical, petites fournitures médicales, honoraires des médecins généralistes, IDE hygiéniste, kinésithérapeute, le médecin coordinateur, ide, 70% des traitements des aides-soignantes.



Les tarifs 2024 n'ont pas encore été validés par Conseil Départemental mais une augmentation minimum de 5% à déjà été votée, ce qui correspond à :

- ▶ Un tarif hébergement 69.38€/ jour
- ▶ Un tarif dépendance : 8.16€/ jour
- ▶ Un tarif hébergement temporaire : 85.82€/ jour

Il semble que le Conseil Départemental optera plutôt pour une augmentation de 6%, nous sommes en attente de leur retour.

Cette augmentation est en lien avec les augmentations de fourniture d'énergie (+55% par rapport à 2022), des dépenses de personnel (+2.4% par rapport à 2023) et frais financiers liés à l'emprunt travaux ( prêt locatif social indexé sur le taux du livret A).

Le budget de charges d'exploitation 2024 estimé à 4 992 196.32€

Un courrier sera transmis aux familles lorsque nous aurons reçu les nouveaux tarifs de la part du Conseil Départemental.

## EVENEMENT INDESIRABLES 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2023

L'évènement indésirable est un événement se produisant dans l'établissement qui entraîne un risque et/ou des conséquences pour les résidents, le personnel ou les visiteurs.

La gestion de ces événements indésirables est utile et obligatoire pour chaque établissement, notamment dans le cadre de l'évaluation externe de la Haute Autorité de la Santé, qui aura lieu en mai 2024.

- ▶ L'établissement possède le logiciel AGEVAL qui nous permet d'enregistrer, tracer, analyser et traiter ces évènements indésirables. Des séances d'informations ont été dispensées à l'ensemble du personnel depuis le second semestre 2023.
- ▶ Pour chaque domaine d'activité un agent référent a été désigné pour gérer ces évènements indésirables.
- ▶ Chaque trimestre, aura lieu une réunion de la commission de suivi qui comprend ces référents, la cadre de santé et la responsable qualité.
- ▶ Certains événements indésirables pourront faire l'objet d'une enquête approfondie en cas de gravité particulière ou de récurrence manifeste.

Bilan de la répartition des événements indésirables du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 :

21 événements indésirables (EI) ont été déclarés sur le logiciel, répartis de la façon suivante :

- ▶ 15 EI concernant les soins :
  - 7 en rapport avec un refus de soins/ agressivité
  - 4 avec la prise en charge du circuit du médicament (PECM)
  - 2 avec des sorties inopinées
  - 2 avec des dispositifs médicaux (matelas)
- ▶ 5 EI concernant la maintenance
- ▶ 1 concernant la cuisine



Lors de la réunion d'analyse, il a été précisé que la déclaration d'événement indésirable doit être faite sur le logiciel AGEVAL et doit rester objective. Ce n'est pas un support de recueil d'insatisfaction. Par ailleurs, une charte de non-sanction « charte de confiance » a été signée et diffusée afin de rassurer les équipes.

Nous avons constaté une hausse des déclarations depuis les séances d'informations et de sensibilisations réalisées courant septembre 2023.

Prochaine réunion de la commission le 09/04/2024.

En évoquant le terme de référent, Mme LE GALLO, précise que le nom du référent de son parent n'est pas affiché dans la chambre.

Mme PORTANGUEN précise d'ailleurs que les référents ont changés ce jour. En effet, les équipes changent de secteur à chaque début d'année. Une attention va être portée sur l'affichage du référent dans chaque chambre.

### PLAINTES ET RECLAMATION 4ème TRIMESTRE 2023

Pour rappel : le registre des plaintes et réclamations est disponible auprès de l'accueil.

Nous avons reçu 1 réclamation écrite transmise par les membres du CVS le 03/10/2023.

Cette demande concernait une situation personnelle de l'un de nos résidents.

La réclamation a été traitée et consignée dans le registre papier de réclamation, disponible à l'accueil.

### PREPARATION DE L'EVALUATION INTERNE

Afin de préparer notre évaluation externe par la Haute Autorité de la Santé en mai 2024, une évaluation interne va avoir lieu à l'EHPAD du 05 au 07/02/2024.

Un travail de préparation est en cours depuis septembre 2023 avec une priorité accordée aux thématiques figurant dans les critères impératifs :

- ▶ Respect des droits et libertés des résidents
- ▶ Circuit du médicament
- ▶ Gestion des évènements indésirables
- ▶ Gestion des plaintes et réclamations
- ▶ Plan de continuité des soins

▶ Le 09/01/2024, une réunion du comité de pilotage (mené par la Cadre de santé et la responsable qualité) à permis de cibler les éléments de preuves associés à ces critères impératifs.

▶ À compter du 16/01/2024, nous avons mis en place des « mardi de la qualité », atelier d'information hebdomadaire à destination des équipes sur différents sujets concernant la démarche qualité menée dans l'EHPAD.

▶ Les membres du CVS seront également auditionnés pour l'évaluation interne de février 2024.



## ENQUETE MALTRAITANCE 2023

Suite à l'affaire ORPEA, des enquêtes maltraitance ont été déployées par l'ARS.

Nous avons fait l'objet d'une enquête maltraitance dite « sur pièces » au printemps 2023. Cette enquête menée par l'ARS consiste à fournir différents documents comme la liste des documents demandés à l'embauche des agents, les plannings, le plan de continuité de l'activité, les procédures de recours, les plans de formations réalisées depuis 2021, liste des formations réalisés en interne, la procédure de gestion des réclamations, la liste des diplômes des agents de soins...etc.

Suite au retour de l'ARS, l'établissement a été classé en risque modéré, niveau 2/4 avec quelques points de vigilance soulignés :

- ▶ Signature des comptes-rendus du CVS
- ▶ Validation par le CVS des évolutions des documents de l'EHPAD relatifs au règlement de fonctionnement, contrat de séjour
- ▶ Augmenter le temps de présence du médecin coordonnateur

Mme PORTANGUEN précise que nous aurons prochainement les évaluations PATHOS et AGGIR pour la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2025/2030.

Cette évaluation concerne la partie médicale et n'est pas liée à l'évaluation qualité de la HAS de mai 2024.

Ces 2 évaluations représentent une grosse charge de travail pour l'établissement.

## LES ANIMATIONS 2024

Notre animatrice, Brigitte LE BAGOUSSE, a mené une réunion avec les résidents afin de savoir quels étaient leurs souhaits d'animation :

- Demande de maintien des ateliers mémoire, quizz musical, séance de cinéma dans la salle d'animation
  - Demande de plus de spectacles musicaux, chants bretons, bagad, chants marins...
  - Demande de jeux bretons
  - Demande d'atelier poterie
- 
- ▶ Mael, stagiaire animateur, va être évalué par un jury d'examen sur un projet d'animation. Mael a choisi de travailler son projet sur la création d'une fresque artistique qu'il mènera auprès de nos résidents durant sa formation.
  - ▶ Une convention a été signée entre l'EHPAD et la mairie de BAUD. Cette convention consiste à attribuer une aide financière pour le financement du permis de conduire d'un jeune, en échange de 30h de travail au sein de l'EHPAD.  
Nathan COJAN, 15 ans, petit-fils d'une résidente, en a fait la demande et viendra dispenser ces 30h dans les différents services (animation, entretien, lingerie, maintenance etc...)
  - ▶ Interventions intergénérationnelles avec le centre de loisirs de BAUD et la maison de l'enfance de Camors. Les rencontres auront lieu pendant les périodes de vacances scolaires.
  - ▶ Rencontre inter établissements à programmer (Noyal Pontivy, Kermaria, Grand-champ, Cléguérec, Crédin, Plumeliau)
  - ▶ Plusieurs animations envisagées avec notre équipe de bénévoles : plantations, séance de yoga du rire, crêpes, peinture, ateliers de création de décorations thématiques (JO, Tour de France etc...)
  - ▶ Interventions du Carto pole de BAUD et de la médiathèque pour les lectures à voix haute.



- ▶ 3 Interventions d'art floral avec Elisabeth, agent du service entretien
- ▶ Des sorties restaurants
- ▶ 03/07/2024 à Naizin : Olympiades sportives organisées par Frédéric BRIEN, animateur sportif intervenant à l'EHPAD
- ▶ Association « Le clos des grands chênes », présidée par notre animatrice, permet de financer quelques petites sorties ou projets pour nos résidents.  
Brigitte va donc lancer un appel aux dons afin de recouvrer des fonds dans le but de financer un projet d'intervention de l'association « Rêves de Clown ». Association de clowns hospitaliers qui interviennent dans les hôpitaux et EHPAD.
- ▶ 10/12/2024 : gouter de Noël des résidents avec l'intervention de Daniel LE GOUDIVEZE.
- ▶ Arbre de Noël des enfants du personnel programmé le 18/12/2024, avec l'intervention de Maryline Colin, arthérapeute intervenant à l'EHPAD.

#### INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES/ ECHANGES LIBRES

Afin de compléter le temps de présence de notre agent de maintenance, le centre hospitalier a mis à disposition un nouvel agent à hauteur d'une journée de présence/semaine.

Mme PORTANGUEN demande aux membres du CVS s'ils ont des questions, demandes ou suggestions diverses :

- ▶ Les membres du CVS demandent que les bacs à fleurs du jardin soient réparés afin de préparer les futures plantations

**Prochaine réunion du CVS prévue en avril 2024 (date à convenir)**